

## Faites un geste pour les forêts sauvages : Offrez quelques mètres carrés de naturalité !

Faites un don à "**FORÊTS SAUVAGES**", et nous nous engageons à reverser **l'intégralité des sommes reçues pour l'acquisition de forêts et de milieux naturels** à fort potentiel de naturalité. Ainsi acquises, ces surfaces auront la meilleure des protections qui soit : la maîtrise foncière pour une libre expression de la nature.



Première « réserve » de Forêts Sauvages, **la forêt du Bruchet** (Haute-Loire), qui n'a pas connu d'exploitation depuis plus de 60 ans, poursuivra en toute sérénité son évolution spontanée.

Cette acquisition a été possible grâce à la générosité de son ancienne propriétaire et d'un partenariat avec la Société Nationale de la Protection de la Nature.

"Forêts sauvages" travaille actuellement à l'achat d'autres forêts aux diversités biologiques remarquables. Et dont seule la maîtrise foncière pourra permettre la pérennité.

## Nous avons besoin de vous !

Un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre contribution. Il vous permettra de bénéficier d'une exonération fiscale de 66% du montant de votre don.

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Adresse mel : .....

Je fais un don de : ..... à **FORÊTS SAUVAGES** afin de permettre à celle-ci, l'acquisition de forêts ou milieux naturels qui seront laissés en libre évolution.

Date : .....

Signature :

Bulletin à adresser à : **FORÊTS SAUVAGES**, 4 Rue André Laplace. 43000 Le Puy-en-Velay